

A l'attention des membres du Comité de quartier  
n° 3  
Saint Nizier – Racin – Malossane haut et bas

Dossier suivi par :  
Pole Direction Générale  
☎ : 04 76 50 47 16  
mél : [pole.dg@ville-voreppe.fr](mailto:pole.dg@ville-voreppe.fr)

Voreppe, le 27 février 2018

Suite à la réunion du 3 janvier dernier, nous vous prions de trouver ci-après les premiers éléments de réponses apportés à la fiche navette que vous nous avez transmise.

**Fiche navette n°1 – 18/06**

- Sécurité  
Passage piétons rond point de la Paix – Quai Jacquin – dangereux si stationnement des véhicules devant la bijouterie.

**Réponse :** *Ce point spécifique sera étudié dans le cadre de la redynamisation du Bourg Phase 1 (Debelle/Thevenet/Quai Jacquin dont les travaux démarreront à l'automne prochain.*

**Fiche navette n°2 – 18/07**

- Hauteur des ralentisseurs sur la commune (cf mail Mr Serge Morand)

**Réponse :** *La majorité des ralentisseurs présents sur la commune répondent aux normes en vigueur. Il n'est pas envisagé de les modifier*

**Fiche navette n°3 – 18/08**

- Installation d'une rampe de sécurité – ex face maison « Petitjean »

**Réponse :** *Une barrière de sécurité a été installée pendant les vacances de février, au dessus de l'ex maison « petit Jean », de même qu'une au dessus de l'ex propriété « Grenier ».*

Dans l'attente de notre prochaine rencontre qui aura lieu le mercredi 7 mars 2018 à 20h, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes meilleures salutations.

Chantal REBEILLE-BORGELLA



Adjointe chargée du Cadre de vie, de  
l'environnement et de la vie des quartier